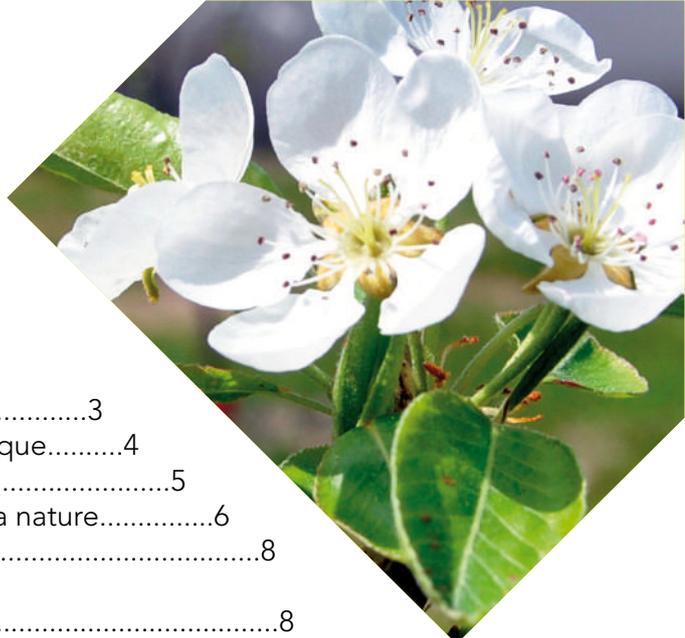


Candidature 2024 Villes et Villages fleuris

Ville du Haillan



Sommaire



Mise en œuvre du projet municipal

1. La Ville du Haillan.....3
2. Être labellisé Villes et Villages fleuris : une volonté politique.....4
3. AGIR au regard de l'identité du territoire.....5
4. Les actrices, acteurs et ressources mobilisés autour de la nature.....6
5. Les outils de gestion à disposition.....8
6. Une démarche partenariale, qui associe les autres gestionnaires de l'espace public.....8

Animation et promotion de la démarche

1. Les outils d'information de la commune.....9
2. Un budget participatif pour recueillir et réaliser les suggestions des habitantes et habitants.....9
3. La sensibilisation des Haillanaises et Haillanais.....10
4. La promotion touristique du territoire.....13
5. La démarche écoresponsable des crèches municipales.....14

Patrimoine végétal et fleurissement

1. Le patrimoine arboré15
2. Le patrimoine naturel17

Gestion environnementale des espaces verts

1. Mieux connaître la biodiversité.....19
2. Les actions en faveur de la biodiversité.....20
3. L'eau.....21
4. Des produits chimiques abandonnés.....22
5. Des projets innovants pour lutter contre le réchauffement climatique.....22
6. La gestion différenciée.....23
7. Les déchets verts.....24

Qualité de l'espace public

1. Un espace vert à 5 min de chez soi.....25
2. La maîtrise et l'intégration de la publicité.....25
3. Des espaces publics sobres, fonctionnels et naturés.....26
4. Des rénovations et des constructions de bâtiments écoresponsables.....27
5. De nouveaux équipements au cœur de la nature.....29
6. Des réseaux électriques et téléphoniques effacés du paysage.....29
7. L'accessibilité des sites et bâtiments municipaux.....30
8. Vers une ville fluide et apaisée.....31
9. Une ville propre.....31
10. Des aires de jeux et de loisirs, des mobiliers urbains adaptés.....31
11. Santé et bien-être des habitantes et habitants.....33

Annexes.....35



Photo de couverture : La Charette bleue. Généreusement offerte par la famille Basque, la charrette bleue a été inaugurée en 2022 sur la Place du Mayne avec les résidentes et résidents du quartier.

Mise en œuvre du projet municipal

1. La ville du Haillan

Une situation privilégiée, entre métropole et mer

Le Haillan compte 11 201 habitantes et habitants et s'étend sur 930 hectares. La ville se situe sur l'axe reliant l'agglomération bordelaise (10 km de Bordeaux centre) à la côte atlantique (50 km de Lacanau).

Une quarantaine de kilomètres de réseau cyclable sillonne la commune, avec notamment au nord, la piste qui relie Bordeaux à Lacanau.

Un équilibre préservé

Son développement maîtrisé a permis de préserver un équilibre dans l'occupation de l'espace : **un tiers d'espaces verts et de zones rurales, un tiers d'habitations et un tiers de zones d'activités**. Les quartiers résidentiels côtoient des espaces verts, tandis qu'au nord, la zone de protection des Sources alimente en eau les villes de la Métropole bordelaise. Les ruisseaux du Haillan et de la Morandière traversent la commune du nord au sud et constituent **des coulées vertes à protéger**.

L'activité maraîchère, encore présente sur la commune, est soutenue par la ville.

Avec les communes de Mérignac et Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan est un pôle d'excellence en matière d'économie dédiée à la filière industrielle Aéro Spatial Défense (ASD).

Le territoire communal est une composante du bassin versant de la Jalle de Blanquefort. Les eaux de surface apparaissent via un réseau hydrographique en cheveux. En profondeur, les sources sont nombreuses et la nappe phréatique est par endroit très proche de la surface.

Le sol est caractéristique d'une plaine



Événement Le Haillan est dans la place

d'inondation ancienne et est caractérisé par du limon argileux, avec quelques graves.

Situé à une altitude d'environ 30m par rapport à la côte NGF (Nivellement Général de la France), le Haillan bénéficie d'un climat tempéré océanique, ensoleillé. Ces conditions permettent en milieu naturel le développement d'une végétation typique du sud-ouest de la France : chênaies à dominante quercus robur et présence de tauzins (quercus pyrenaica), de chênes verts (quercus ilex). La présence de l'eau sur le territoire étant importante, on trouve également de nombreux vestiges bien conservés de ripisylves de type aulnaies, avec quelques beaux sujets de frênes et saules le long des cours d'eau.

Une commune attractive et animée

La ville compte 3 écoles maternelles, 2 écoles élémentaires, 4 crèches et 2 collèges. Les Haillanaises et Haillanais sont très impliqués dans la vie locale et notamment dans la vie associative avec plus de **80 associations**.

La ville organise de nombreux événements gratuits tout au long de l'année pour tous les publics : *Fête du jeu, Le Haillan est dans la Place*, sorties et repas des seniors... Elle facilite l'accès à la culture pour toutes et tous, grâce à une **politique culturelle très volontariste** incarnée par la salle de spectacle L'Entrepôt et son cinéma de proximité. La bibliothèque et la ludothèque, rassemblées sous l'entité LuBi, sont gratuites pour les habitantes et habitants et proposent de **nombreuses animations toute l'année**.

2. Être labellisé Villes et Villages fleuris : une volonté politique

Présenter ce dossier au jury des Villes et Villages Fleuris est, pour les élu·es et élus, les agent·es et agents de la Ville du Haillan, une étape essentielle dans la démarche menée de concert pour rendre la ville du Haillan toujours plus agréable à vivre. La qualité de son cadre de vie est un atout majeur pour la ville, qui a su préserver son volet « nature » tout en se développant aux portes de Bordeaux. **La labellisation « 3 fleurs » obtenue en 2021** a récompensé l'engagement des équipes et renforcé leur motivation pour continuer à progresser, expérimenter et innover en matière de développement durable sur la commune.



Cette candidature marque aussi la volonté de la Ville de **participer au rayonnement de la région Nouvelle-Aquitaine**, particulièrement concernée par les enjeux du développement durable.

La labellisation est aussi un atout majeur pour la commune qui est entrée dans le **réseau des villes Cittaslow* en 2022**.

Ce réseau international valorise les villes où il fait bon vivre : des communes qui ont fait le choix de ralentir leur rythme, parfois effréné, pour donner la chance aux habitantes et habitants, aux visiteuses et visiteurs, de profiter des qualités du territoire et de sa culture, de les préserver, de les valoriser et de les partager. La Ville du Haillan, en s'inscrivant dans cette démarche entend favoriser le fait de prendre le temps de se balader, de découvrir, de rencontrer, de pratiquer l'art ou l'artisanat, de donner de son temps à autrui, de jardiner, de se déplacer à pied et à vélo, de bien manger, etc.

*De l'italien, *citta*, qui signifie ville, combiné à l'anglais *slow*, qui ralentit.

69,76 % est le score très élevé attribué par le label pour qualifier la qualité de vie au Haillan

A travers de nombreuses actions, relatives par exemple à l'accès à la culture, au développement durable et espaces naturels, au soutien aux commerces de proximité et aux services à la population et aux familles, Le Haillan répond dans une large mesure aux 7 axes principaux constituant la « vision » *Cittaslow* :

- Energie et environnement
- Infrastructures
- Qualités urbaines
- Agriculture, tourisme et artisanat
- Hospitalité, sensibilisation et formation,
- Cohésion sociale
- Partenariats

En 2024, une démarche de participation citoyenne sera initiée afin que la population et les forces vives du territoire s'approprient la démarche. De nouvelles initiatives "slow" émergeront certainement !

3. AGIR* au regard de l'identité du territoire

Après deux éditions d'un Agenda 21 mis en œuvre entre 2009 et 2019 et l'atteinte d'une certaine maturité sur ses thématiques phares (l'éducation et la sensibilisation à l'environnement notamment), c'est à travers un plan d'action de développement durable que la Ville du Haillan poursuit sa transition.

Au sein du pôle technique et de l'aménagement durable du territoire, le service développement durable en pilote la mise en œuvre transversale. En 2022, la collectivité a souhaité structurer ses actions d'exemplarité et a adopté le plan AGIR : *nos **Actions pour une Gestion Interne Responsable**.



Les principaux enjeux du territoire

Ville moyenne périurbaine, entre ville et campagne, Le Haillan est un territoire d'opportunités autant que de défis en matière de transition écologique et énergétique.

Au chapitre des opportunités, notons ses aménités naturelles et paysagères, ses bois et ses parcs, la présence des cours d'eau et du site des Sources, son activité maraîchère qui allie respect de l'environnement et vente en circuits courts et de proximité, le développement des infrastructures dédiées aux mobilités douces, un dynamisme associatif remarquable et une population intergénérationnelle qui a vu de nombreuses familles avec jeunes enfants s'installer ces dernières années.

Les défis auxquels le territoire haillanais doit faire face sont relatifs aux questions d'aménagement et d'urbanisme durables (adaptation au changement climatique, lutte contre l'étalement urbain, l'artificialisation des sols et les îlots de chaleur), aux questions de performance énergétique des bâtiments privés et publics (neufs ou en rénovation) ou encore de mobilité alternative à l'autosolisme et de partage de l'espace public entre les différents modes de déplacement.

La Ville du Haillan, dans le cadre de ses compétences communales, s'est dotée d'un plan d'action de développement durable volontariste pour la période 2020 - 2026 afin d'apporter des réponses à ces défis tout en préservant les forces et qualités de son territoire.

Le plan d'actions 2020-2026

4 axes majeurs :

- **L'aménagement durable du territoire et la haute qualité de vie**

Thèmes clés : urbanisme durable, lutte contre les nuisances, nature et biodiversité en ville, les mobilités douces et actives, adaptation au changement climatique, agriculture urbaine et alimentation, etc.

- **L'exemplarité de la municipalité / projet AGIR**

Thèmes clés : la performance énergétique et environnementale du patrimoine municipal, le plan de déplacement des agents et agentes, la qualité de la restauration collective et

lutte contre le gaspillage alimentaire, des manifestations municipales engagées vers le zéro déchet, etc.

- **La prévention et la gestion des déchets et l'économie circulaire**

Thèmes clés : réduction et valorisation des déchets générés par les services, incitation au tri et à la valorisation des biodéchets et déchets verts, soutien à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), à l'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT), aux commerces de proximité, etc.

- **La sensibilisation et la participation citoyenne**

Thèmes clés : éducation à l'environnement et au développement durable, Espace info Energie et SARE (service d'Accompagnement des particuliers à la Rénovation Energétique), animation d'instances de participation citoyenne (Panel citoyen des cyclistes du Haillan), etc.

4. Les actrices, acteurs et ressources mobilisés autour de la nature

Une équipe dédiée au cadre de vie

La commune du Haillan compte environ 250 agentes et agents pour l'ensemble des services municipaux.

Au sein du Centre Technique Municipal (CTM), **le service « cadre de vie » est composé de 18 agentes et agents dont 9 aux espaces verts, 2 agents en charge de l'entretien du stade ainsi que 4 agents à la propreté**, pouvant renforcer l'équipe de jardinières et jardiniers en période de plantation. Un agent en charge du domaine public (mobilier urbain et éclairage public), un responsable de la cellule environnement et un chef de service complètent l'équipe. Ce service créé en 2023 montre la volonté politique et administrative de contribuer à l'amélioration du cadre de vie. Il travaille en collaboration avec les agentes et agents des autres équipes du CTM comme : le plombier pour l'arrosage, le menuisier, le peintre...

Au sein du pôle technique et de l'aménagement durable, il travaille en partenariat avec le service développement durable qui organise des animations d'éducation à l'environnement avec des interventions en milieu scolaire et dans les crèches (plantation d'arbres fruitiers, distribution de graines de fleurissement champêtre).





Ce service s'implique par ailleurs fortement dans l'action sociale :

- en intégrant des personnes dans le cadre de **Travaux d'Intérêt Général (TIG)** et propose ainsi la découverte d'un milieu, premiers pas vers la réinsertion.
- en accueillant des jeunes en mesure de responsabilisation en alternative à l'exclusion du milieu scolaire, via une convention signée entre la ville et les collèges.
- En 2024, un **chantier d'insertion de cinq semaines** s'est déroulé autour de la propreté et du patrimoine bâti permettant à des bénéficiaires un retour dans le milieu professionnel. Il était encadré par la cellule environnement et le chef d'équipe propreté, en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et Pôle Emploi.
- Chaque année, des **chantiers jeunes** (15/17 ans) sont organisés en partenariat avec le service jeunesse pour une implication citoyenne et une première expérience dans le monde professionnel. Ces chantiers s'inscrivent aussi dans une démarche de sensibilisation à l'environnement.
- Par ailleurs, et tout au long de l'année, le service accueille des **stagiaires en formation professionnelle** de tous niveaux, pour des périodes allant de 1 à 4 semaines, du niveau 3ème au baccalauréat professionnel.
- Lorsque les missions confiées aux prestataires de services le permettent, il est fait appel aux **Établissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT)** ou aux associations d'insertion.

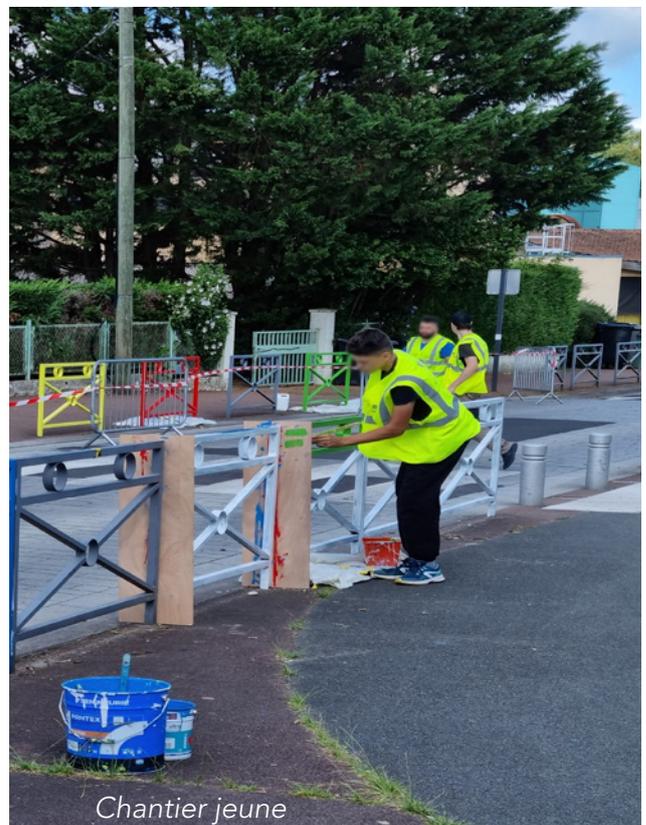
Des investissements nécessaires

- 20 000 € par an pour la réalisation / création de nouveaux espaces verts
- 10 000 € pour la plantation d'arbres
- 10 000 € par an pour l'achat ou le remplacement de mobilier urbain
- 30 000€ pour la création d'aires de jeux
- 5 000 € par an pour l'achat de matériel courant

Le budget de fonctionnement

Le budget s'élève à 145 000€ en 2024 dont une partie, 52 000€, est utilisée pour de la prestation de service (fauchage, entretien ...). Le reste sert aux dépenses courantes du service : petits équipements, achats de végétaux, de copeaux pour les aires de jeux...

Au prorata des surfaces d'espaces verts à gérer qui s'accroissent régulièrement, c'est un **budget contraint** par la conjoncture économique, mais qui, grâce à **l'investissement des agentes et agents** permet de continuer d'assurer une bonne gestion et de maintenir la qualité des aménagements paysagers proposés aux Haillanaises et Haillanais.



Chantier jeune

5. Les outils de gestion à disposition

Plusieurs documents cadres permettent de guider chaque porteuse ou porteur de projet pour une prise en compte des questions de végétalisation et d'environnement.

Le PLU, à l'échelle communautaire

La 11^{ème} modification du PLU a été approuvée par le Conseil de Bordeaux Métropole le 2 février 2024.

Cette modification avait pour objectifs, entre autres, de conforter la préservation des espaces naturels et la protection de la biodiversité, d'accentuer la présence de la nature en ville.

A l'échelle métropolitaine, les règles relatives aux espaces en pleine terre ont été renforcées avec notamment des conditions géométriques facilitant la plantation et le développement des arbres ainsi que l'usage de ces espaces. Un coefficient de végétalisation a également été mis en place pour favoriser la végétalisation des bâtiments et leurs abords (mur végétal, dalle plantée, parking...).

Une charte paysagère et architecturale

Depuis décembre 2015, cette charte est applicable au Haillan. Tous les permis de construire déposés en mairie font l'objet d'une étude au regard des critères posés dans la charte. Sur le plan des espaces verts, la cellule environnement est systématiquement consultée pour les aménagements paysagers prévus dans le cadre d'habitats collectifs et des zones d'activités. Des conseils et suggestions sont alors fournis aux dépositaires des permis de construire.

En 2024, une refonte de cette charte est prévue. Elle doit permettre, à travers une concertation avec les habitantes et habitants, actrices et acteurs du territoire, de prendre en compte les dernières évolutions : 11^{ème} modification du PLU, loi

Climat et Résilience, Zéro artificialisation nette... Il est aussi attendu une intégration plus forte des enjeux climatiques et environnementaux par la rédaction de préconisations concernant la gestion des eaux pluviales, la définition d'une palette végétale, la préservation des trames verte et bleue.

6. Une démarche partenariale, qui associe les autres gestionnaires de l'espace public.

Les projets d'espaces publics sont portés par Bordeaux Métropole et sont eux aussi cadrés par des documents tels que « le guide de conception des espaces publics » et son cahier « veget'eaux » qui donnent des préconisations sur la limitation de l'imperméabilisation, les choix de palette végétale...

Les projets sont travaillés étroitement entre les deux structures avec des points a minima mensuels et qui associent les « services territoriaux » gestionnaires de la voirie, la « direction de l'aménagement » en charge de la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre sur le domaine public métropolitain et la direction de la signalisation. Des réunions de travail spécifiques sur les plus gros projets sont aussi organisées au besoin.

La gestion des cours d'eau est, quant à elle, assurée par le service GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Protection contre les Inondations). C'est un partenaire majeur pour la commune étant donné le contexte hydrologique et les enjeux actuels liés au changement climatique.

Animation et promotion de la démarche

1. Les outils d'information de la commune

De nombreux supports de communication informent les habitantes et habitants sur la politique développement durable de la ville, les actions mises en œuvre et les démarches participatives qui sont liées.

Une rubrique Cittaslow dans le magazine trimestriel traite de tous les sujets liés à la transition écologique : le magazine du mois d'avril 2024 par exemple présente les réalisations liées au budget participatif (cf paragraphe suivant), donne le calendrier des ateliers et événements développement durable (distribution de composteurs, balades de sensibilisation à la végétation spontanée, découverte des serpents...).

Le nouveau site internet de la ville www.ville-lehaillan.fr consacre une rubrique entière à la « ville en transition », traduisant ainsi la volonté de la ville de montrer que la transition écologique et énergétique est un axe majeur de sa politique. Cette rubrique présente notamment le label Villes et Villages fleuris, les grands projets Cittaslow, les mobilités douces, qui font du Haillan une ville apaisée, la ville verte (parcs, agriculture urbaine, gestion différenciée...), la gestion des déchets (collecte, valorisation...), l'aménagement du territoire, les questions liées à la santé et à l'environnement, la rénovation énergétique du patrimoine communal, la cohésion sociale...

La communication étant indispensable pour s'assurer d'une bonne participation

des habitantes et habitants, une diffusion numérique sur les réseaux sociaux vient renforcer les grands supports (magazine et site web), des réunions publiques sont organisées sur certaines thématiques (moustiques par exemple), ainsi que des campagnes d'affichage sur des lieux fréquentés.

2. Un budget participatif pour recueillir et réaliser les suggestions des habitantes et habitants

Dans le cadre du budget participatif de la Ville, les Haillanaises et Haillanais ont proposé des projets dont beaucoup sont en lien avec le cadre de vie. Un des projets lauréats portait sur l'implantation de nichoirs à hirondelles de fenêtre sur différents bâtiments communaux. La Ligue de Protection des Oiseaux a accompagné la commune afin de choisir les bâtiments les plus aptes à recevoir ces équipements et 23 nichoirs ont été installés. L'objectif premier de ce projet est de lutter efficacement contre la prolifération du moustique-tigre. Cette action participe également à la préservation du patrimoine écologique en offrant à cette espèce d'hirondelle, aujourd'hui en régression, un gîte facile d'accès qui favorisera le retour d'une population sur la commune.

Un autre projet concerne le recensement des arbres fruitiers sur la commune associé à une cartographie qui sera diffusée via une application, pour permettre aux usagères et usagers de connaître les lieux où la cueillette est possible.



Nichoirs à hirondelle de fenêtre

3. La sensibilisation des Haillanaises et Haillanais

Un Guide Education au Développement Durable (EDD) pour le jeune public

Depuis 2010, dans le cadre de son Agenda 21 puis de son plan d'actions développement durable (2020), la ville propose des animations et des visites de sites aux structures de la petite enfance et aux classes des écoles élémentaires et maternelles de la commune. Ces animations sont construites en partenariat avec des associations d'éducation à l'environnement locales voire haillanaises et avec les jardinières et jardiniers de la cellule environnement.

En 2021, la Ville du Haillan a souhaité consolider et valoriser l'ensemble de ces actions en les recensant dans un guide dédié au développement durable et destiné aux 0 – 11 ans. Ce guide propose des animations/visites/spectacles sur 4 thématiques différentes : s'émerveiller face à la nature, adopter des pratiques durables au quotidien, aborder la transition énergétique, s'ouvrir au monde. Le service développement durable dispose d'un budget annuel d'environ 7000€ alloué à ces actions pour en faire profiter le maximum d'enfants. Celui-ci est à disposition des structures de la petite enfance, des écoles maternelles et élémentaires, et également des structures péri et extrascolaires.

Pour l'année scolaire 2022-2023, presque **70 interventions** ont été programmées dans le cadre du Guide EDD.



Des conventions multi-partenariales

La Ville a souhaité conventionner avec différentes associations locales identifiées comme des actrices et acteurs privilégiés sur les thématiques de la protection et l'éducation à l'environnement.

Ainsi La Mauvaise Herbe, une association haillanaise, occupe différents sites extérieurs municipaux adaptés à la plantation de potagers urbains collectifs en pleine terre et en jardinières. A travers des ateliers, elle s'engage à promouvoir le jardinage au naturel auprès des citoyennes et citoyens.

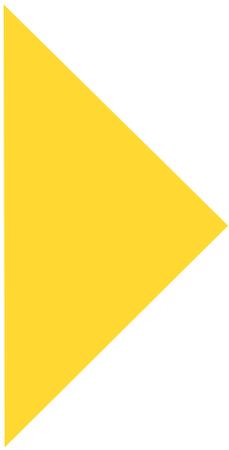
Association naturaliste incontournable du territoire, Cistude Nature propose des animations scolaires, périscolaires et grand public mais forme également les agentes et agents de la cellule environnement sur des thématiques telles que la gestion différenciée, les espèces protégées ou les habitats remarquables. Elle accompagne également la commune sur un volet plus technique lorsque certains projets le nécessitent : suivi floristique et faunistique sur certains sites d'intérêts, projets d'aménagement à haute valeur écologique, etc.

Souhaitant développer son patrimoine arboré et arbustif, la Ville du Haillan est accompagnée depuis 2021 par l'association Arbres et Paysages 33. Productrice de plants labellisés « Végétal local » et spécialiste de

la haie champêtre, elle apporte un soutien technique aux services environnement et développement durable à travers l'accompagnement de projets de plantation (haies fruitières, micro-forêt nourricière) et de végétalisation. Elle propose également des actions de sensibilisation sur la trame verte, la biodiversité et, plus généralement, les arbres champêtres auprès de tous les publics. En 2022, une haie arbustive composée de petits fruitiers a été implantée au sein de la cour de l'école élémentaire du centre.

Mise en place d'un parcours de sensibilisation aux espaces naturels boisés et aux espèces protégées

Le Haillan fait partie intégrante du **Parc des Jalles**, premier parc naturel métropolitain, qui s'étend sur 9 communes. La Ville s'insère dans le programme d'animations du parc en organisant de nombreuses sorties sur le territoire en partenariat avec les associations naturalistes locales. Un parcours pédagogique de sensibilisation aux espaces naturels et aux espèces protégées présentes dans le Bois du Dèhès est également en cours de réalisation le long de la piste cyclable Bordeaux-Lacanau et des cheminements au sein du Bois du Dèhès.

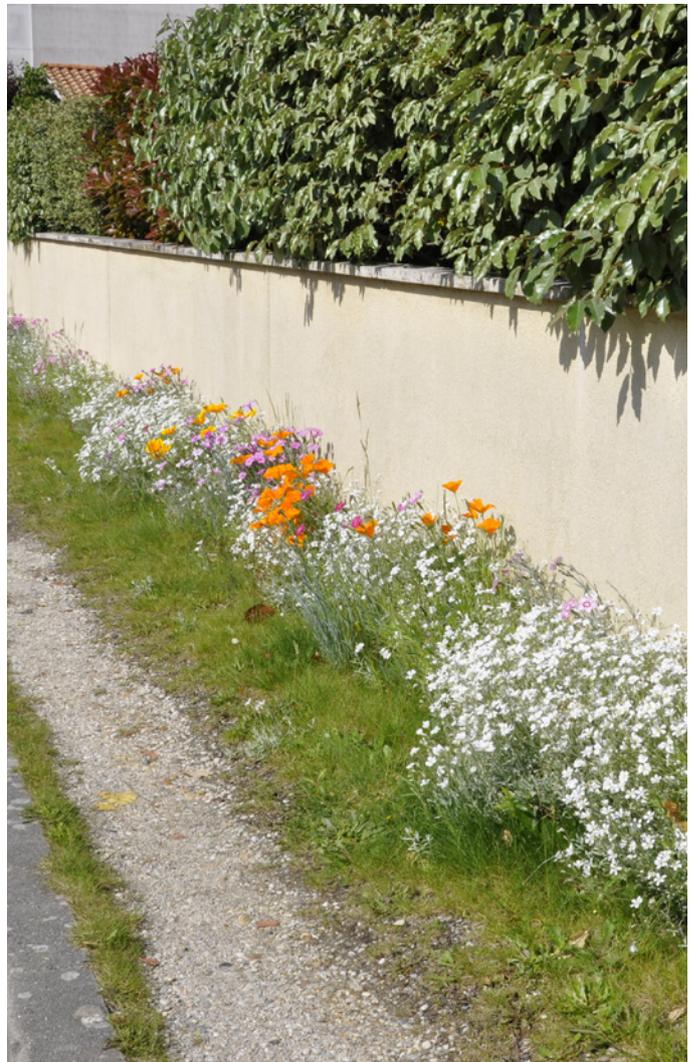


Végétalisation des rues

Le dispositif « **Trottoirs vivants** », proposé par la commune du Haillan en partenariat avec Bordeaux Métropole, permet aux habitantes et habitants de végétaliser une partie de leur trottoir grâce à l'aménagement de fosses. Leur intérêt est multiple : lutter contre les îlots de chaleur, faire revenir une biodiversité urbaine, notamment les insectes pollinisateurs et bien sûr, embellir les rues ! Des distributions de graines de jachères fleuries « Végétal local » sont également organisées : les Haillanaises et Haillanais peuvent ainsi participer au fleurissement de leurs trottoirs, façades et pieds de mur ou d'arbres.

En parallèle, pour sensibiliser les citoyennes et citoyens à l'intérêt de la présence d'une végétation spontanée, la Ville du Haillan, en partenariat avec l'association Cybèle, organise des inventaires participatifs de la flore spontanée des rues. L'inscription du nom des plantes à l'aide d'un marquage non permanent permet aux passants de découvrir une nouvelle facette de la biodiversité en ville.

« **L'Arbre en Fête** », événement métropolitain annuel permettant la promotion de cette opération, propose aux Haillanaises et Haillanais (scolaires et grand public) de découvrir l'arbre et la biodiversité associée à travers de nombreuses animations (plantation participative d'une forêt comestible, balade naturaliste...). Une distribution de jeunes plants, en partenariat avec Bordeaux Métropole dans le cadre du projet « Plantons 1 million d'arbres » est organisée à cette occasion.



L'apiculture au Haillan

Un terrain communal a été mis à disposition de M. Vaillant, apiculteur amateur afin d'y installer une dizaine de ruches. Chaque année les élèves des écoles élémentaires de la Ville, équipés de tenues spécifiques, bénéficient d'une visite du rucher. M. Vaillant leur révèle alors tous les secrets du fonctionnement des ruches ! Chaque année, ce sont ainsi plusieurs kilos de miel « toutes fleurs » du Haillan qui sont produits.

En 2022, un apiculteur professionnel s'est installé Chemin de Berlincan, grâce à un acte de préemption de la Safer,* soutenu par la commune.

* Société aménagement Foncier et d'établissement rural

Tous au jardinage, tous au compostage !

Animés par le Centre socioculturel La Source, les Jardins d'Arnaga sont des jardins familiaux mis à disposition d'habitantes et habitants de résidences du Haillan, telles que la résidence Edmond Rostand, toute proche, mais également de résidences plus éloignées. Ils comptent 32 parcelles dont 2 partagées. C'est ainsi une trentaine de familles qui ont le plaisir de cultiver fleurs, fruits et légumes mais également de participer à la vie collective du lieu. Par exemple, une fois par mois, des chantiers collectifs sont dédiés à l'entretien des espaces communs.

Le compostage est également à l'honneur aux Jardins d'Arnaga, sous la houlette de l'association Les Jardins Cuisiniers qui occupe une des parcelles. Son objectif est d'expérimenter concrètement la permaculture à petite échelle mais également d'animer divers ateliers autour de la production alimentaire et de la valorisation des biodéchets (culture en lasagne, compostage, échanges de graines). Sa présidente est d'ailleurs Maître composteur ! Les ateliers sont ouverts à toute la population haillanaise.

Plus largement, la Ville du Haillan, en partenariat avec Bordeaux Métropole, favorise le développement du compostage à travers la distribution gratuite de composteurs individuels et l'appui aux projets de composteurs partagés, en pied d'immeubles.

Pour l'habitat collectif ou l'espace public, des projets de sites de compostage partagés sont à l'étude.

A ce jour, 50.2 % des logements individuels sont équipés d'un composteur.

Pour compléter cette offre et accompagner à la pratique du compostage, l'association Au Ras du Sol anime des Cafés Compost, moments conviviaux de rencontres et d'échanges autour des bonnes pratiques. En parallèle de ces distributions, des opérations de broyage des déchets verts sont proposées deux fois par an par la cellule environnement et permettent aux habitantes et habitants de repartir avec le broyat afin de le valoriser dans leur jardin.

4. La promotion touristique du territoire

La commune édite de nombreux supports de communication pour guider les visiteuses et visiteurs sur son territoire et valoriser ses actions en faveur du développement durable :

- le guide « *D'un parc à l'autre : les chemins de traverses haillanais* » présente l'ensemble des sentiers, venelles et autres chemins bucoliques qui permettent de relier les parcs et autres espaces de nature en ville. Des informations concernant le patrimoine et l'histoire du lieu y sont également proposées.

- un plan cyclable « *Se déplacer au Haillan à vélo* » présente les différents espaces de circulation cycliste, le plan du réseau cyclable ainsi que les lieux emblématiques et autres curiosités du parcours. Un plan de ville exhaustif indique l'ensemble des lieux de cultures et de loisirs. Il existe en version papier, distribué gratuitement, et il est complété d'une cartographie très complète sur le site de la ville alimentée par l'open data.

Par son appartenance au réseau Cittaslow France et Cittaslow International, la Ville du Haillan rayonne au-delà de ses frontières. Ses réalisations liées au développement durable sont en effet valorisées sur les réseaux sociaux de la ville (Facebook, Instagram et LinkedIn)

et tagguées Cittaslow ; elles sont ensuite immédiatement repostées et mises en lumières sur les réseaux France voire international de cette organisation, leur assurant ainsi une promotion touristique inespérée.

Par sa situation géographique privilégiée et son appartenance à Bordeaux Métropole, la Ville du Haillan bénéficie de la promotion touristique opérée par l'Office de Tourisme de Bordeaux Métropole. Par exemple, réputée pour sa programmation culturelle, la ville apparaît dans [l'agenda touristique](#) pour son festival de chanson française Le Haillan chanté. Par ailleurs, les temps forts haillanais sont répertoriés dans l'Open Agenda de Bordeaux Métropole.

Commune périurbaine ayant réussi à préserver ses espaces naturels comme indiqué précédemment, elle fait partie du [Parc des Jalles](#) qui bénéficient de plusieurs outils promotionnels. Elle a la chance aussi d'être traversée par le 1^{er} [GR métropolitain](#) de France. Choisie pour héberger un refuge péri-urbain dans le bois du Dèhès, bois compris dans le périmètre du Parc des Jalles, elle accueille chaque année des centaines de touristes, le temps d'une nuitée dans cette œuvre d'art nichée dans un écrin de verdure : [le Haut perché](#).

La webzine « [un Air de Bordeaux](#) » raconte d'ailleurs joliment une journée découverte au Haillan, entre nature, culture et gastronomie, qui ne peut que donner envie !



5. La démarche écoresponsable des crèches municipales

La Ville du Haillan a souhaité inscrire sa politique petite enfance dans une démarche écoresponsable depuis plus de 10 ans. L'éducation à l'environnement et le contact avec la nature représentent des piliers de cette démarche. A ce titre, quinze agentes et agents de la municipalité, issus des services petite enfance mais également jeunesse et environnement ont bénéficié en 2021 d'une **formation au Jardin pédagogique dispensée par LabelVie**.

Les objectifs poursuivis étaient de :

- Penser son projet de jardin pédagogique,
- Comprendre l'écosystème d'un jardin écologique
- **Concevoir un jardin écologique avec les enfants**
- Connaître et mettre en place des cultures simples et faciles
- Pérenniser le projet.

Cette formation a permis à chaque structure de mettre en place un projet de jardinage avec les tout-petits. Voilà de quoi faire découvrir aux jeunes enfants le plaisir de mettre les mains dans la terre et la satisfaction de regarder pousser fleurs et légumes, petits fruits et aromates !

Patrimoine végétal et fleurissement

1. Le patrimoine arboré

Projet « Plantons 1 million d'arbres » !

Face aux enjeux climatiques et environnementaux, Bordeaux Métropole développe depuis 2020 le projet « Plantons 1 million d'arbres ». L'ambition de ce projet est une végétalisation de grande envergure à travers la plantation d'un million d'arbres sur le territoire de la métropole d'ici 2030. La Ville du Haillan s'associe à ce projet en développant son patrimoine arboré. Ainsi, un inventaire des lieux propices à la plantation d'arbres et arbustes est en cours, en visant en priorité des espaces aujourd'hui imperméabilisés.

Ce projet est en lien avec le projet Sesame développé ci-dessous.

Projet Sesame : planter sans se planter !

Face au changement climatique, les villes doivent s'adapter et se végétaliser afin de rester vivables pour tous.

Destiné en particulier aux collectivités, le projet Sesame, développé par le Cerema*,



*Cerema : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

permet de cibler les espèces les plus à même de produire les services attendus dans le cadre d'aménagement ou de végétalisation. Cette démarche, territorialisée, est donc adaptée au contexte climatique, écologique et culturel d'un territoire donné. L'objectif est le déploiement d'une plateforme qui déterminera les espèces adéquates en fonction des besoins écologiques liés aux projets d'aménagement (stabilisation des pentes, maintien de la biodiversité, réduction du ruissellement, rafraîchissement du climat urbain...).

Le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique étudie actuellement les 214 espèces d'arbres, arbustes ou plantes grimpantes retenues pour le territoire métropolitain afin de conserver uniquement les espèces adaptées (ou adaptables) au contexte territorial.

Différentes actions en faveur de l'arbre

- Mise en place d'une **expertise arboricole** en cas de signes manifestes de dangerosité (expertise par un cabinet spécialisé avec analyse en laboratoire, utilisation d'un marteau à ondes sonores et d'un résistographe). Mise en place d'une taille respectueuse, douce, notamment sur les platanes.
- Classement au PLU de **22 arbres remarquables**. Un nouvel « Espace boisé classé » a aussi été intégré.
- Mise en place d'une politique de replantation massive d'arbres.
- Chaque nouvelle réalisation de voirie et équipement public est accompagnée de plantations d'arbres ou arbustes d'alignement.

Depuis plusieurs années, la ville s'est engagée à compenser les arbres arrachés, quelle qu'en soit la raison : **7 arbres sont plantés pour un arbre arraché.**

Chaque arrachage engage une réflexion sur le type et l'emplacement des nouveaux arbres à planter.

Les essences choisies sont des essences locales et des arbres fruitiers.

Ces plantations sont souvent l'occasion d'ateliers participatifs avec les enfants des écoles ou des crèches.

*Une deuxième vie pour les arbres !
Création de sièges ou de rondelles ludiques lors de certains abattages.
Cette deuxième vie donnée aux arbres a remporté un vif succès auprès de la population.*

Récapitulatif arbres plantés/arbres arrachés

Année	Arbres plantés	Arbres arrachés	Ratio arbre planté/arbre arraché
2022	247	9	27 arbres plantés pour 1 arbre arraché
2023	116	11	10 arbres plantés pour 1 arraché

Le Parc du Ruisseau, une approche innovante de la nature en ville

Le Parc du Ruisseau, inauguré en novembre 2013, a été imaginé comme un **espace d'expérimentation pour le développement de la nature en ville**. Premier espace naturel de promotion et de mise en pratique de la gestion différenciée, le parc est vite devenu un **laboratoire de nouvelles pratiques, un lieu d'information, de conseil et d'accompagnement de toutes les démarches de développement de la nature en ville**. Cet écrin de verdure qui traverse le centre-ville sur un axe Nord/Sud a ainsi accueilli un riche **programme d'activités** : ateliers de jardinage (conseils de plantation, compostage...), visites thématiques et rencontres avec des spécialistes (Fédération de pêche, apiculteur/entomologiste), exposition, soirée conte, etc. Avec ses deux aires de jeux, son verger ouvert à toutes et tous et ses bacs potagers récemment replantés dans le cadre de la convention qui lie la Ville à l'Association La Mauvaise Herbe, le Parc du Ruisseau est un vrai **lieu de vie collective** autour de la nature.



Cependant, depuis la fin de l'été 2019, le parc est en partie fermé au public. En effet, les ouvrages en bois sont fortement endommagés à certains endroits en raison d'un vieillissement prématuré. **Une procédure de contentieux** pour réparation du sinistre lancée en 2021 est toujours en cours à ce jour. A l'issue de cette procédure d'expertise, des travaux seront lancés pour permettre la réouverture de ce parc majeur pour la ville.

2. Le patrimoine naturel

Les Sources, une zone refuge pour des espèces rares et protégées

Au nord de la commune, le bassin versant de la Jalle de Blanquefort est le principal réservoir d'eau potable de Bordeaux Métropole. Cette zone des Sources (Bois du Dèhès, Moulin du Moulinat, Jallepont, Bussac) fait partie de la « coulée verte » de la Jalle. Elle est constituée de cultures peu intensives, de prairies humides, de zones de maraîchage, de marais, d'étendues d'eau, de massifs forestiers et de buissons importants. **De nombreux relevés faunistiques et floristiques témoignent de la grande richesse écologique de cet espace singulier.**

Natura 2000

Le site Natura 2000 Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines couvre une superficie de **964 hectares, répartie sur 9 communes** (Bruges, Blanquefort, Eysines, Le Taillan-Médoc, Le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles, Martignas-sur-Jalle, Mérignac et Saint-Jean-d'Ilac).

L'intégration de ce site au réseau Natura 2000 résulte de la présence d'espèces d'intérêt communautaire, comme la **Cistude d'Europe** (tortue d'eau), le **Vison d'Europe** (mammifère semi-aquatique), l'**Agrion de Mercure** (libellule), ainsi que d'habitats humides remarquables.

La ville est propriétaire d'une parcelle de 1,7 ha dans ce périmètre ; elle en a confié la gestion aux experts naturalistes de l'association *Cistude Nature* via une convention de partenariat très favorable à la préservation des espèces et des habitats.

60 ha en zone Natura 2000



Un PEANP pour préserver l'activité maraîchère

Le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PEANP) des Jalles – Vallée maraîchère et Bois du Thil s'étend sur **785 ha à travers les communes d'Eysines, de Blanquefort, de Bruges, du Haillan et du Taillan-Médoc**. Il s'agit avant tout d'un **outil d'intervention foncière piloté par la Direction de la Nature de Bordeaux Métropole en partenariat avec le Conseil Départemental**, qui permet de préserver l'activité des maraîchers et maraîchères de la Jalle de l'urbanisation

grandissante autour de Bordeaux. C'est aussi un dispositif qui permet de développer des actions concrètes comme les **travaux d'adduction d'eau potable** sur des terres maraîchères. Une exploitation en a bénéficié au Haillan.

Un projet d'extension du PEANP est à l'étude et en cours de concertation. Il intégrerait 4 nouveaux secteurs de la ville du Haillan à ce périmètre de protection qui passerait ainsi de 60 à 161 ha sur le territoire communal.

Le Haillan dans l'OAIM du Parc des Jalles

Le secteur Nord de la commune (Bois du Dèhès, site des Sources) s'inscrit également dans le périmètre de l'Opération d'Aménagement Intercommunal Métropolitain (OAIM) du **Parc des Jalles, un des plus grands parcs urbains d'Europe** : près de **6000 hectares répartis sur 10 communes**.

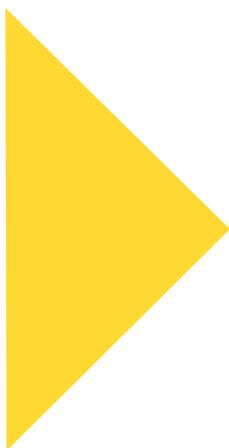
Projet porté par Bordeaux Métropole, ce parc a pour objet de **préserver et valoriser les espaces naturels, forestiers et agricoles de la vallée maraîchère, son activité, sa faune et sa flore**.

La Ville du Haillan a pris une part active dans l'élaboration de ce projet, Andrea Kiss, la Maire, ayant été en charge des parcs urbains au sein de Bordeaux Métropole, à l'origine du projet. Au sein de l'équipe-projet, elle continue à œuvrer pour sa concrétisation.

Le Parc des Jalles a plusieurs objectifs :

- un territoire d'eau : placer l'eau au cœur du projet de territoire,
- un territoire productif : cultiver l'initiative économique locale pour renforcer son rayonnement,
- un territoire écologique : prendre soin de ce territoire pour un gain écologique global,
- un territoire vivant à découvrir, convivial et respectueux du multi-usages qui s'y exerce.

Ces grands axes se déclinent en une soixantaine d'actions opérationnelles au service de la valorisation du territoire à travers l'aménagement de cheminements de découverte des espaces naturels (parcours pédagogiques), de l'affirmation d'une identité partagée, d'opérations de sensibilisation du grand public, de la restauration des continuités écologiques, de la création d'une marque pour les produits issus de la vallée des Jalles, du soutien aux agriculteurs par le développement des circuits courts et de proximité, de la rénovation du patrimoine bâti territorial, etc.



Gestion environnementale des espaces verts

1. Mieux connaître la biodiversité

La Ville du Haillan s'inscrit dans la feuille de route métropolitaine Biodiver'Cité adoptée en 2021. Son plan d'action 2021 – 2026 se décline en 4 axes :

- Suivre l'état de la Biodiversité du territoire
- Préserver et restaurer les milieux naturels
- Faire de la nature en ville un élément de la trame verte et bleue
- Sensibiliser le grand public, les actrices, acteurs, élus et élus

Dans ce cadre, différents inventaires ont été réalisés et leurs résultats compilés en outils techniques d'aide à la décision, tels que les **carnets techniques produits à l'échelle communale ou encore l'atlas de la biodiversité**. Ce dernier recense les espèces présentes sur le territoire par grand type d'habitats et donne des préconisations en faveur de leur préservation.

En 2020 démarrait le projet de végétalisation de la partie ancienne du cimetière, notamment grâce à un enherbement spontané de la plupart des allées et un engazonnement pour les allées nécessitant une intervention plus importante, compte tenu des enjeux d'accessibilité notamment. Pour aller plus loin en faveur d'une biodiversité renouvelée sur ce site, la Ville du Haillan a souhaité s'engager dans une démarche de **labellisation Refuge LPO** de son cimetière en conventionnant avec la LPO. Cet accompagnement a débuté

au printemps 2021 par un **diagnostic écologique afin de définir un plan de gestion et des actions favorables à la biodiversité locale**. De nouvelles plantations, l'aménagement d'une noue végétalisée, d'abris et de passages pour la faune ou encore l'installation de dispositifs anti-noyades (pour la faune) dans les petits bassins ont été réalisés afin que les deux sites du cimetière deviennent



Bassin de rétention au cimetière pour favoriser la biodiversité

de véritables segments de continuité écologique sur le territoire. L'action en faveur du développement durable à l'égard du cimetière a été complétée par la mise en place du tri des déchets (déchets verts et plastiques divers) et la mise à disposition de sable pour permettre aux usagères et usagers de lutter contre la prolifération de gîtes larvaires de moustiques-tigres.

La grande mare de Bel Air est un site particulièrement intéressant pour la biodiversité. La ville porte, en partenariat avec Bordeaux Métropole, un projet de restauration écologique de cette mare, avec une ambition pédagogique, alliant des objectifs de préservation de la biodiversité et d'éducation à l'environnement. L'une des premières étapes de ce projet sera la réalisation d'un **inventaire faune-flore 4 saisons afin d'identifier précisément les différentes espèces présentes sur le site.**

Par ailleurs, la commune encourage les habitantes et habitants à participer à des **actions de sciences participatives**, telles que le projet **Spipoll**, en partenariat avec le Museum national d'Histoire naturelle, ou encore la campagne de comptage des hirondelles portée par la LPO.

2. Les actions en faveur de la biodiversité

L'intensité végétale de la ZAC Cœur de Ville

Les espaces publics de la ZAC Cœur de Ville (horizon 2030) se caractériseront par une forte dominance végétale. Ils seront composés d'une clairière, d'une promenade plantée et de venelles présentant une grande diversité de strates végétales (arbres, arbustes et vivaces) ainsi que d'une voie nouvelle bordée d'arbres et d'arbustes. Ces espaces publics constitueront ainsi un véritable îlot de fraîcheur répondant à l'enjeu essentiel de l'adaptation des aménagements aux dérèglements climatiques. Par ailleurs, le choix des végétaux et des essences d'arbres (tilleuls, chênes, pins, fruitiers) répond à des objectifs de réduction des besoins d'arrosage, de respect de la biodiversité locale et des besoins des arbres (système racinaire, résistance sur le long terme aux risques naturels, prévention des maladies, ravageurs, etc.).

Préservation de zones humides

En lien avec la Métropole de Bordeaux et dans le cadre du programme Biodiver'Cité, un travail d'identification précise des zones humides est engagé sur le territoire. Le service urbanisme est particulièrement vigilant à la préservation des zones humides dans le cadre de l'instruction des projets de construction et d'aménagement. Le principe directeur étant de privilégier l'évitement des impacts sur ces milieux fragiles et aux enjeux écologiques majeurs.

3. L'eau

Cette ressource est précieuse, aussi la Ville à travers ses engagements de transition écologique souhaite avoir une empreinte la plus faible possible et cherche à maîtriser et diminuer ses consommations en lien avec l'arrosage des espaces naturels.

Pour cela de nombreuses actions sont menées :

- le nombre de compteurs dédiés à l'arrosage a fortement diminué : 34 en 2021, contre 4 seulement aujourd'hui. La consommation d'eau de ville est ainsi passée de 11 724m³ pour la période septembre 2019 / septembre 2020 à 2100m³ en 2023 ;
- des ressources alternatives ont été mises en place : la ville possède une **cuve de récupération d'eau de pluie de 33m³** au centre technique municipal, des récupérateurs d'eau ont été installés dans les écoles et les services techniques auront prochainement accès à de l'eau usée traitée de la **station d'épuration** de Cantinolle sur la commune d'Eysines ;
- la Ville exploite un **forage pour l'arrosage du stade**. Un pilotage à distance de l'arrosage vient d'être mis en place ainsi qu'un pluviomètre pour adapter les besoins au plus juste ;
- des compositions de **vivaces à très faible besoin d'eau** (agapanthe, gaillarde, kniphofia etc.) et des arbustes (teucryum, ciste, althéa etc.) composent la base des aménagements et des renouvellements ;
- du **broyat pour le paillage** : servant à la fois d'engrais, de couverture pour diminuer l'évaporation de l'eau et empêchant les adventices de pousser, ce paillage organique est réalisé tous les ans et en complément sur certains



espaces verts en milieu naturel. Ce broyat est réalisé en majorité en régie depuis l'acquisition d'un broyeur en 2023. Le reste provient du broyage des tailles et abattages effectuées par des prestataires pour le compte de la collectivité ;

- des **arbres de plus petites tailles sont plantés** à la bonne saison, pour un meilleur enracinement pendant l'automne et l'hiver (ils profitent et s'habituent à un arrosage naturel) et pour une garantie de reprise bien supérieure à des gros sujets qui par la transplantation peuvent végéter en lien avec le stress du changement d'environnement ;
- **aucune pelouse n'est arrosée depuis 2021**, en dehors des terrains de foot. Le mélange pour gazon est à base de micro trèfle et fétuque, espèces plus résistantes aux périodes de sécheresse.

Dans le cadre **de la ZAC Cœur de Ville une expérimentation pour l'arrosage agronomique des arbres sera réalisée**. Le système fonctionne avec des capteurs d'humidité en sol au niveau des racines des arbres. Le besoin en eau est ainsi calculé en permanence, permettant un apport de la bonne quantité au bon moment (système de marque Urbasens par exemple).

4. Des produits chimiques abandonnés

Des espaces verts sains en surface et dans le sol

L'abandon des produits phytosanitaires sur l'espace public est une réponse forte aux enjeux de santé-environnement ; favorable à la biodiversité, il l'est également pour la santé des habitantes et habitants et des agentes et agents.

L'arrêté est disponible en ligne sur le site de la ville.

Depuis l'arrêt de l'utilisation de désherbants et engrais chimiques en 2015, la cellule environnement a su totalement renouveler ses pratiques de gestion. Par exemple, il privilégie le paillage (issu de la valorisation des déchets verts) ou encore l'apport d'amendements naturels. En amont, le choix des végétaux a évolué : essences locales, peu invasives, rustiques, etc., il intègre les exigences du « zéro phyto ».

En ce qui concerne les traitements insecticides, la mise en place de la lutte biologique intégrée par la cellule environnement a permis le développement pérenne d'espèces de chrysope et adalia (coccinelles) particulièrement efficaces pour lutter contre les pucerons !

En 2017, Le Haillan est l'une des premières communes de la Métropole bordelaise à prendre un arrêté spécifique sur l'entretien de ses trottoirs, en réaffirmant le rôle des riveraines et riverains dans cette mission. Dès lors, les trottoirs ne sont plus désherbés par la ville. Une forte communication a été déployée dans les quartiers.

Une gestion dynamique des terrains de sports

Les engrais chimiques ont été remplacés par des engrais organiques.

Depuis 2015, les traitements sont faits avec un produit composé d'un assemblage d'extraits végétaux ayant des propriétés de biostimulation qui permettent de réduire la sensibilité des plantes aux stress. On observe un meilleur enracinement du gazon ce qui lui permet de bien mieux résister au fort piétinement notamment lors de matchs répétés.

5. Des projets innovants pour lutter contre le réchauffement climatique

Un projet de désimperméabilisation

A chaque aménagement d'espace public, la question de la désimperméabilisation se pose. Ainsi, les trottoirs sont réalisés en grave plutôt qu'en enrobé, les espaces sur lesquels aucune circulation n'est utile sont végétalisés. La ville souhaite aussi développer un projet de désimperméabilisation de la rue des Carrières, au sein du parc Sainte-Christine. Il s'agit de rendre une portion de rue non circulaire aux véhicules motorisés, tout en réduisant la chaussée en enrobé pour renaturer. Ce projet sera concerté avec les riveraines et riverains.

6. La gestion différenciée

Pour donner suite à l'intervention du bureau d'étude technique Rivière environnement **en 2012** et à la **sensibilisation des agentes et agents, la cellule environnement a élaboré en 2014 son plan de gestion différenciée** afin de :

- rationaliser le travail des équipes sur des surfaces en constante progression
- tendre vers l'objectif « zéro phyto » plus rapidement
- renouer avec une nature spontanée
- développer la biodiversité dans les parcs et jardins de la commune.

Sur la base du recensement des espaces verts de la commune, de leur typologie et de l'entretien que l'on souhaite leur apporter, le plan de gestion différenciée s'est construit sur **5 catégories distinctes**.

Véritable tableau de bord, le code couleur permet de grader les classes en fonction des moyens humains et matériels nécessaires à l'entretien des espaces verts : la classe 1 en rouge concerne les espaces dits « de prestige », comme les abords de la mairie nécessitant une fréquence importante d'interventions des agents ; tandis que la classe 4, en vert, concerne les espaces dits « naturels », comme le bois de Sainte-Christine ou la prairie du Meycat, gagnant, d'un point de vue environnemental, à être entretenus moins souvent.

Chaque classe a été associée à une gestion particulière de la végétation (tonte, fauche, élagage, etc.), une fréquence d'entretien et un traitement paysager différent.

Répartition des surfaces gérées en régie par classe :

- Classe 1 : 1 passage hebdomadaire « espaces de prestige » = 310 m² soit 0,23%
- Classe 2 : 1 passage tous les 15 jours « espaces verts traditionnels » = 20745 m² soit 15,41%
- Classe 3 : 1 passage mensuel « espaces verts rustiques » = 77745 m² soit 57,69%

- Classe 4 : 1 passage trimestriel « espaces naturels » = 29816 m² soit 22,15%
- Classe 5 : 1 passage annuel « chemins ruraux » = 6078 m² soit 4,52%

Les espaces gérés en externe sont tous caractérisés en classe 4 et totalisent une surface d'environ 9,4 ha.

Le suivi du plan de Gestion différenciée

La Ville a souhaité inscrire la mise en œuvre de la gestion différenciée dans une démarche d'amélioration continue grâce à l'adoption d'un outil de pilotage dédié. Pour chaque site, l'analyse du nombre de passages, du temps passé et du nombre d'agentes et agents mobilisés permet d'évaluer le respect du plan de gestion. Il permet également de mettre en évidence d'éventuelles incohérences entre le classement d'un espace et ses besoins réels en termes d'entretien. La dernière version de cet outil de pilotage permet aux agentes et agents de faire part de leurs perceptions et remarques éventuelles relatives à la mise en pratique de la gestion différenciée.

En 2024, **une cartographie précise des espaces gérés sera réalisée et incorporée dans le Système d'Information Géographique (SIG)** mis à disposition par Bordeaux Métropole. Ce nouvel outil permettra une meilleure communication vis-à-vis du public, des élus et élus et des autres actrices et acteurs concernés. Cela permettra aussi une mise à jour en profondeur du tableau de suivi et une meilleure connaissance de notre patrimoine, pour un pilotage encore plus fin.

Concernant les agentes et agents, cela passe par des sessions de formation. En 2021, 2 agentes et agents ont bénéficié d'une formation dispensée par le CNFPT tandis que l'ensemble des agentes et agents de la cellule environnement ont bénéficié d'une formation dispensée par l'association Cistude Nature qui connaît parfaitement les enjeux écologiques propres au territoire.

7. Les déchets verts

L'ensemble des déchets verts de la commune issus du travail d'entretien des espaces publics est valorisé en **compostage et paillis organiques**. Le broyeur acquis par la commune en 2023 permet de le faire en régie en limitant le transport des matières premières qui sont réutilisées directement sur place. De plus en plus souvent, notamment dans les espaces boisés (classe 3 de la gestion différenciée), les troncs et branchages issus d'élagage ou les branches cassées sont laissées sur place sans être broyées pour servir d'abri à la petite faune. De petits panneaux explicatifs ont été placés à ces endroits pour l'expliquer aux promeneuses et promeneurs.

En plus de l'apport volontaire qui est préconisé pour les administrés (différentes déchetteries en proximité immédiate sur les communes voisines), la Ville propose le service de **collecte mensuelle en porte à porte et de valorisation des déchets verts** pour les habitantes et habitants, 8 mois dans l'année (janvier, février, mars

250 m³ de déchets
verts valorisés
en 2023

et août ne sont pas collectés). Des sacs réutilisables sont distribués gratuitement aux habitantes et habitants qui les déposent sur les trottoirs la veille de la collecte, dans la limite de 10 sacs par adresse.

Ces déchets sont **valorisés sur la plateforme de compostage** de la Grande Jaugue, à Saint-Médard-en-Jalles.

La commune a également mis en place un **ramassage à la demande** de déchets verts de grande taille « encombrants » sur rendez-vous, collectés en régie.

Qualité du cadre de vie et de l'espace public

1. Un espace vert à 5 min de chez soi

Engagement politique de la ville, une cartographie précise des espaces verts et de nature en ville a été réalisée afin d'identifier les secteurs où des aménagements doivent être imaginés ou des sites valorisés. Chaque année, un budget de 20 000 € est alloué à la valorisation d'espaces de nature en ville existants ou à la création de nouveaux espaces.

2. La maîtrise et l'intégration de la publicité

Depuis 2000, il existe un Règlement Local de Publicité qui organise la publicité et les enseignes. Le 22 décembre 2017, il est devenu le **Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) afin de mieux protéger le cadre vie et les paysages et pour harmoniser la politique d'implantation des affiches dans l'agglomération.** La nouvelle réglementation interdit la publicité dans les espaces naturels, dans le centre-ville (hors mobilier urbain avec une surface de 2m² max) et hors agglomération (ce qui a permis le démontage de nombreux panneaux publicitaires avenue de Magudas notamment). Elle réduit la surface des panneaux publicitaires scellés au sol dans les zones résidentielles (passée de 12 m² à 2 m² maximum) ainsi que dans les zones d'activité (maximum 8 m²). De plus, la publicité lumineuse doit être éteinte entre 1h et 6h du matin (sauf mobilier urbain)

et les enseignes sont allumées au plus tôt une heure avant le début de l'activité et éteintes au plus tard une heure après la fin de l'activité de l'établissement.

Afin de limiter la pollution visuelle et inciter les entreprises à diminuer leur surface d'enseignes, la Ville applique depuis 2009 la Taxe sur La Publicité Extérieure qui vise les pré-enseignes, les enseignes et les dispositifs publicitaires : le résultat pour Le Haillan est fort en termes de **réduction de surface sur tout le territoire pour les publicités et assez stable pour les enseignes.** Ainsi, on note une réduction de plus de 50% du nombre de panneaux publicitaires par rapport à 2018.

3 Des espaces publics sobres, fonctionnels et naturés

La ville vient de se doter d'une **nouvelle signalétique municipale** pour tous les bâtiments, parcs, bois et autres espaces publics. Cette signalétique permet d'une part, l'identification des sites, d'autre part, l'orientation des visiteuses et visiteurs. Cette signalétique entend également faciliter les déplacements dans la commune grâce à un affichage soigneusement étudié et harmonisé, qui correspond à la charte graphique de la commune. Le design choisi se veut moderne, épuré et parfaitement intégré dans son environnement

A partir du mois de mai 2024, après plusieurs années de travaux, le **bus express** reliant Saint Aubin de Médoc à la gare Saint-Jean sera en service. Ce nouvel équipement s'accompagne de services aux stations : corbeille de tri, borne de recharge USB, boîtes à livre et grainothèque. Une place importante est faite au végétal avec la **plantation de nouveaux massifs de vivaces adaptées aux conditions sèches ainsi que la plantation de nombreux arbres et arbustes**. Par ailleurs, les trottoirs sont revêtus d'enrobé clair à liant végétal pour limiter l'accumulation de chaleur et l'impact écologique.

La construction de la nouvelle mairie s'accompagne elle aussi d'une importante végétalisation. Une venelle pensée comme celles de la future ZAC pour être un corridor écologique, planté d'arbres au milieu d'une prairie, reliera les places François Mitterrand et Henri Bos. Un patio, plus

ornemental, servira de jardin d'apparat pour les cérémonies ou mariages. Des chaises permettront aux usagers d'en profiter pendant les heures d'ouverture de la mairie. Enfin, sur la façade rue Clémenceau, un nouveau parvis sera aménagé avec de grandes fosses végétales plantées d'arbres de haute tige pour conserver la vue sur le bâtiment. Une fontaine sèche amènera de l'animation.

Après la livraison de cet équipement en octobre 2025 et suite à une concertation renforcée début 2025, la place Henri Bos et la rue Clémenceau seront rénovées pour finir d'apaiser le centre-ville.



Venelles végétalisées vers la mairie



Le patio ornemental de la nouvelle mairie

4. Des rénovations et des constructions de bâtiments écoresponsables

Dans la continuité des audits énergétiques liés au décret tertiaire, la Ville s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE), qui a débuté en janvier 2024 et doit aboutir en octobre 2024 avec la mise en œuvre du scénario validé par les élus et élus.

Le SDIE est un outil dédié à la gestion dynamique du patrimoine des collectivités permettant de définir les orientations de la politique patrimoniale. Le SDIE est ainsi l'occasion d'adopter une stratégie structurante avec une vision à long terme, et des réalisations à court et moyen terme.

Il aboutit à une véritable démarche de développement territorial durable qui permet de mettre en adéquation le patrimoine avec les besoins actuels et les projets de la collectivité.

La rénovation et extension de la mairie 2023 / 2025

Le projet est en cours de réalisation : le bâtiment de l'extension sera livré en mars 2025 et la partie rénovée en octobre 2025. La ville a souhaité faire de ce chantier une opération **exemplaire énergétiquement avec un bâtiment sobre**, conçu en coût global sur une durée de vie de 30 ans, en partant des besoins des usagères et usagers et des services, tout en favorisant les mobilités actives.

Le projet répond en ce sens aux démarches environnementales suivantes :

- Dépassement de la RE2020 et atteinte du niveau E3C2 du label E+C - ;
- Démarche biosourcée sur l'extension (taux d'incorporation en matériaux biosourcés > 24 kg/m² SDP) par le recours à un mode constructif bois et une isolation biosourcée ;
- Démarche environnementale multicritère axée sur l'empreinte environnementale et carbone, la maîtrise des consommations énergétiques, la facilité de maintenance et la pérennité des ouvrages, l'approche en coût global, le chantier à faible nuisance, le confort et bien-être des usagères et usagers, le développement de la biodiversité.

Par exemple le bâtiment n'aura **aucune surchauffe estivale**, sans avoir besoin de recourir à de la climatisation, grâce à une isolation renforcée et à une conception bioclimatique.

La reconstruction de l'école maternelle du Centre 2024 / 2026

La ville a lancé un marché global de performance en avril 2024, afin de reconstruire l'école maternelle du Centre. Ce type de montage qui associe la conception, la réalisation et l'exploitation pendant une période de 3 ans permet de garantir les résultats en termes de consommation énergétique et de limiter ainsi l'impact écologique de la construction sur le long terme. Comme pour le projet d'extension de la mairie, la Ville a souhaité donner des objectifs forts de limitation de l'impact carbone de la construction aussi bien en phase chantier que pour la période d'exploitation du bâtiment. Le projet s'articule autour de 4 grands axes de conception :

- **Promouvoir l'école du dehors** grâce à un traitement paysager de qualité et une nature à vivre ; Préserver et inscrire l'opération dans le cadre existant avec une végétalisation importante du site afin de **favoriser les îlots de fraîcheur**, la **gestion naturelle de l'eau**, et la **biodiversité**,
 - Garantir un **confort d'usage** holistique pour les usagères et usagers (professeurs comme élèves et personnel) ;
 - Avoir une **approche frugale de la construction**, aussi bien en termes d'impact carbone que dans les consommations énergétiques, afin de challenger les exigences de la RE2020 ;
 - Promouvoir la circularité des ressources, notamment par le **recours au réemploi**.
- Au regard de ces objectifs, le maître d'ouvrage souhaite notamment encourager les groupements à :
- Avoir recours à des **énergies renouvelables locales**,
 - Avoir recours à **des matériaux bio ou géo sourcés locaux**,
 - Rechercher la **frugalité dans les matériaux et les équipements techniques**,
- Et identifie des axes importants pour la conception : **le confort d'été, la lumière naturelle et la performance énergétique.**



La rénovation énergétique de la bibliothèque et de l'école élémentaire du Centre - 2025

En cohérence avec la politique de rénovation des bâtiments municipaux, la ville a recruté une maîtrise d'œuvre en 2024 pour une rénovation énergétique globale de sa bibliothèque et de l'école élémentaire du Centre. Les travaux seront réalisés en 2025.

-60 %
de consommation
énergétique

Le déploiement de photovoltaïque sur les bâtiments municipaux 2024 / 2025

La Ville travaille avec Bordeaux Métropole sur la faisabilité du déploiement de panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments municipaux. Trois premiers bâtiments ont été étudiés en 2023. Le complexe sportif Bel Air permet **l'installation de près de 800m² de panneaux** pour une puissance de 158 kWc. Les travaux sont prévus en 2024.

Solévent

La commune soutient un **projet de production d'énergie renouvelable locale et citoyenne** porté par Solévent, société citoyenne établie dans la métropole de Bordeaux. Via une convention d'occupation, la ville va mettre à disposition les toitures des écoles élémentaire et maternelle de la Luzerne pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Les habitantes et habitants du Haillan pourront devenir actrices et acteurs

à part entière du projet en prenant des parts au capital de Solévent. La Ville deviendra elle-même actionnaire courant 2024. Des actions pédagogiques seront également menées afin d'associer élèves, enseignantes et enseignants, équipe d'animation et parents à cette initiative en faveur de la transition énergétique.

Les permanences de la Rénovation énergétique

En partenariat avec Bordeaux Métropole dans le cadre du dispositif Ma Rénov, la commune accueille des **permanences mensuelles** permettant aux habitantes et habitants d'accéder à une information claire et complète ainsi qu'à un accompagnement expert afin de réaliser leurs projets de rénovation énergétique.

Le projet de P+R Mermoz 2025 / 2026

Ce parking relais, situé avenue Pasteur, en bordure du bus express va permettre de réduire l'usage de la voiture au sein de la métropole. Sa **structure en ossature bois et le parti pris de sa végétalisation** sont deux atouts pour réussir son intégration urbaine. Les travaux doivent débuter en septembre 2024 pour une durée de 15 mois, ce qui dessine une ouverture en décembre 2025.



Parc relais Mermoz

© Bordeaux métropole

5. De nouveaux équipements au cœur de la nature

Un espace dédié à l'éducation à l'environnement au sein du Bois du Déhès : **l'éco-Moulin du Moulinat.**

Projet phare du programme d'action du Parc des Jalles, la rénovation du Moulin du Moulinat et de la Maison du Meunier nichés au cœur d'un site naturel d'exception a vocation à créer un lieu recevant du public et dédié à l'éducation à l'environnement. L'éco-Moulin du Moulinat contiendra un espace muséographie et des salles polyvalentes destinées à l'accueil d'ateliers ou d'expositions. La réhabilitation du site sera faite en respectant des critères de haute performance environnementale.

Le refuge périurbain « Le Haut-Perché »

Ce site accueille déjà, depuis 2017, le **refuge périurbain "Le Haut Perché"**, ancré sur la berge de la Jalle.

Depuis 2010, l'association Bruit du Frigo, en partenariat avec Bordeaux Métropole, crée des œuvres performatives postées en divers points du territoire métropolitain afin d'initier la découverte des zones périurbaines et des espaces de nature en ville à travers la randonnée. Chaque refuge est envisagé comme une œuvre singulière, conçue par un artiste ou un collectif d'artistes, dans laquelle un petit groupe de randonneurs pourra passer une nuit (occupation gratuite du lieu). Le refuge du Haillan, imaginé par le studio de design et de microarchitecture londonien WEAVE, et conçu en bois et en métal, évoque un château d'eau.



6. Des réseaux électriques et téléphoniques effacés du paysage

Lors de travaux de voirie d'envergure, un enfouissement des réseaux est systématiquement étudié et réalisé. Ainsi, ces dernières années ont vu l'effacement des réseaux aériens de l'avenue Pasteur entre l'intersection avec l'avenue de la République et la rue Jean Mermoz sur 1250 mètres linéaires. Pour les années à venir (2024 / 2028), plusieurs axes majeurs seront traités :

- la rue Jean Mermoz entre l'avenue Pasteur et la rue de Magudas sur 750 mètres linéaires, à compter de l'été 2024,
- l'avenue de Magudas et la rue Toussaint Catros sur 3300 mètres linéaires en lien, avec le boulevard technologique,
- la rue de Los héros sur 830 mètres linéaires,
- le sud de la rue Victor Hugo sur 240 mètres linéaires.

En 2024, une cartographie du réseau d'éclairage public sera faite pour d'une part affiner la connaissance du patrimoine municipal et d'autre part prévoir des effacements de réseaux lors de travaux de renouvellement.



Extinction nocturne de l'éclairage public

Réalisé depuis le 12 septembre 2017 sur toute la commune, au départ entre 1h et 5h puis en 2023 entre 0h00 et 6h (heures où ne circulent plus de transports en commun sur la commune), la Ville a décidé de réinvestir les économies réalisées (environ 45 000€ TTC/an) dans des sources LED, moins consommatrices. Cette année, ce sont ainsi 270 lanternes qui ont été remplacées.

Conformément à l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses, nous installons dorénavant des sources d'éclairage avec des températures de couleurs à 2700°K moins impactantes pour la biodiversité, principalement les insectes nocturnes, et qui évitent de bloquer la mélatonine (hormone du sommeil) y compris chez l'homme.

7. L'accessibilité des sites et bâtiments municipaux

Dans le cadre de la loi accessibilité de 2005 et de l'agenda d'accessibilité (Ad'AP), la Ville du Haillan a établi son document cadre en 2015 avec une programmation pluri-annuelle de travaux pour la mise en accessibilité de ses Établissements Recevant du Public (ERP). La majorité des travaux nécessaires ont été réalisés. Quelques lieux n'ont pas encore été traités et le seront en 2024. C'est le cas notamment du cimetière communal dont une partie des allées doit être reprise. Le choix d'un matériau plus perméable sera fait, tout en limitant au minimum les surfaces qui devront être minéralisées pour laisser le plus de place possible à la végétation.

Conformément à la réglementation, un Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) a été mis en place en 2014. Il sera mis à jour en fin d'année pour définir les actions devant encore être menées. De plus, un plan marche à l'échelle métropolitaine a été voté, permettant d'accélérer sur certains sujets. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées ou sont prévues :

- La mise aux normes PMR d'une partie des trottoirs du quartier Sainte Christine (2023)
- Le déplacement des plaques de rues sur des murs ou clôtures partout où cela est possible (2024)
- La reprise des trottoirs des rues de l'Aiglon et du Flambeau
- Le remplacement du mobilier non conforme dans le centre-ville (2025)

Par ailleurs, un **jeu accessible aux personnes en situation de handicap** a été installé dans le parc de la Luzerne : il s'agit d'un « trampoline pour toutes et tous ». Ce projet avait été proposé et choisi par la population lors du 1er budget participatif lancé par la commune en 2023.

8. Vers une ville fluide et apaisée

Passage à la Ville 30

Depuis le 1er septembre 2023, l'ensemble de la voirie communale, à l'exception de quelques grands axes, a vu sa limitation de vitesse abaissée à 30km/h. Plusieurs objectifs sont visés : **la sécurisation de l'espace public pour les piétons et les cyclistes, une réduction des nuisances sonores et une amélioration de la qualité de l'air.** Cela a aussi permis de supprimer près de 300 panneaux de signalisation, contribuant ainsi à un **désencombrement des trottoirs et du paysage.**

9. Une ville propre

La ville est entretenue grâce à une **balayeuse mécanique motorisée.** L'objectif est de passer au moins trois fois par an dans chaque rue de la ville, sans privilégier le centre-ville comme autrefois. Cet équipement vieillissant sera prochainement remplacé par un modèle plus récent et moins polluant.

Avec la mise en place du « zéro phyto », l'utilisation ponctuelle de balais en fer permet de débarrasser les caniveaux des herbes indésirables.

Une équipe propreté a été créée en janvier 2023, regroupant les chauffeurs de balayeuse et les agentes et agents en charge de la voirie, du vidage des corbeilles.

La ville a conventionné en 2023 avec les éco-organismes Alcome et Citeo afin de renforcer la **lutte contre la présence des mégots** et des déchets abandonnés sur l'espace public. Diverses actions ont été menées parmi lesquelles :

- Des campagnes de prévention et de sensibilisation auprès des usagères et usagers : nouvelle réglementation, ateliers, affichage ;



- Le déploiement progressif de nouveaux **matériels de collecte** permettant d'effectuer le tri des déchets sur l'espace public (parcs, bois, arrêts de bus ou encore écoles) mais également de **recycler les mégots.** Désormais, tout remplacement de corbeille donnera lieu à la mise en place du tri.
- Le soutien au collectif « Nettoie ton km 33 » pour l'organisation d'opérations de ramassage des déchets.

10. Des aires de jeux et de loisirs, des mobiliers urbains adaptés

La Ville possède plusieurs aires de jeux et en aménage de nouvelles. Cette année, une aire de jeux à destination des tout-petits (1 à 3 ans) sera créée dans le jardin de la maison de la petite enfance. Cet espace, aujourd'hui fermé au public, sera ainsi accessible à tous.

Des cours d'école ouvertes et plus vertes

Les cours d'écoles maternelles sont ouvertes au public en dehors des périodes scolaires depuis 2019 (les mercredis, week-end et vacances scolaires), permettant l'accès aux installations présentes.

Depuis 2021, les cours d'écoles élémentaires font l'objet d'études et d'aménagements. Plusieurs objectifs sont recherchés :

- Travailler sur la question du genre en proposant des aménagements non genrés favorisant la mixité,
- Les apaiser en créant des zones calmes propices aux jeux, à la lecture ou la discussion,
- Les verdir en donnant plus de place à la végétation, créer des îlots de fraîcheur : désimperméabilisation par la création de zones revêtues de copeaux, plantations d'arbres et arbustes.

Ce projet est travaillé en lien étroit avec les équipes pédagogiques, le périscolaire, le service des affaires scolaires et les services techniques.



Le mobilier urbain adapté aux évolutions de la ville

Un important travail d'état des lieux, réalisé en 2021 et 2022, permet d'adapter les équipements et le mobilier aux évolutions du territoire et au développement des quartiers : ajout de bancs avec et sans dossier, tables à langer dans les sanitaires publics, de poubelles, de canisettes... Ce travail se poursuit actuellement avec l'intégration de ces données dans le SIG métropolitain et sera à terme disponible pour le grand public en consultation. Sur le plan esthétique, indépendamment du mobilier de signalisation et d'affichage qui a été harmonisé en gris anthracite, le design du mobilier tend vers **des formes et des teintes naturelles avec une utilisation du bois et/ou des solutions en plastiques recyclés** – en intégrant la pérennité et la résistance au vandalisme comme éléments de choix. Tous les mobiliers sont décrits dans le cadre de la charte architecturale, d'urbanisme et paysagère.

11. Santé et bien-être des habitantes et habitants

Se réapproprier l'espace public avec une "Rue aux enfants"

Cette démarche propose de nouvelles pratiques de l'espace public, permettant le partage, la rencontre, le jeu, l'expérimentation d'aménagements possibles. Il s'agit d'impulser la mise en place de politiques publiques locales favorables à la santé et au bien-être des populations, facilitant le partage de l'espace public et sa réappropriation par les jeunes et plus globalement les citoyennes et citoyens : **création de zones de circulation apaisée pour inciter aux déplacements à pied ou à vélo, végétalisation des espaces publics, installation de mobiliers de jeux éphémères ou durables...**

« La rue aux enfants, rue pour tous » offre un cadre privilégié et stimulant pour une reconquête de l'espace public par les habitantes et habitants de tous les âges !

En 2023, la Ville du Haillan a organisé sa première Rue aux enfants et a fermé la rue centrale et passante de Los Heros à la circulation motorisée afin d'y proposer de nombreuses animations portées par les différents services de la ville : sieste musicale, arbre à palabres, atelier de réparation vélo à destination des enfants, jeux de société, lecture mais également foot et basket, les activités étaient variées et la population était au rendez-vous ! Forts de ce succès, nous préparons une deuxième édition en 2024 qui fera la part belle à la culture. En effet, Rue aux enfants et lancement de saison de l'Entrepôt ne feront plus qu'un : le Grand Vendredi !



La Rue aux enfants

Embellir l'espace public pour un mieux vivre ensemble

Dans le cadre d'un projet d'embellissement de l'espace public par la valorisation de la culture urbaine, une dizaine de graffs ont été réalisés par des artistes locaux sur des façades de bâtiments municipaux et des transformateurs, en partenariat avec Enedis et Regaz. Ces œuvres urbaines sont répertoriées dans un parcours graffs accessible sur le site de la ville et les réseaux sociaux de la ville.

Encourager à la pratique sportive de plein air

Grâce à la Fédération française de course d'orientation, un Espace Sport Orientation (ESO) vient d'être réalisé dans le Bois de Bel Air pour favoriser la santé et le bien-être de ses habitantes et habitants, en complément de tous les équipements sportifs existants et des agrès de fitness déjà très utilisés. Ce parcours sportif constitué de 40 balises est adapté aux particularités du site. Il est accessible à tous les publics pour une pratique éducative, ludique ou sportive.

La prise en compte des nuisances sonores

Les cartes de bruit et l'arrêté préfectoral qui réglementent les bruits de voisinage sont disponibles sur le site internet de la Ville.

La Ville a participé à l'élaboration du plan de prévention du bruit dans l'environnement avec Bordeaux Métropole, qui a désormais cette compétence.

Les agentes et agents de la cellule environnement travaillent avec des équipements électriques pour diminuer les risques sonores, de brûlures et la pollution du moteur thermique.

La ville met en place des actions pour lutter contre la croissance des activités de l'aéroport de Bordeaux Mérignac, notamment avec des permanences en mairie pour que les habitantes et habitants soient **accompagnés dans leur démarche d'insonorisation de leur logement.**



Annexe 2 - Organigramme

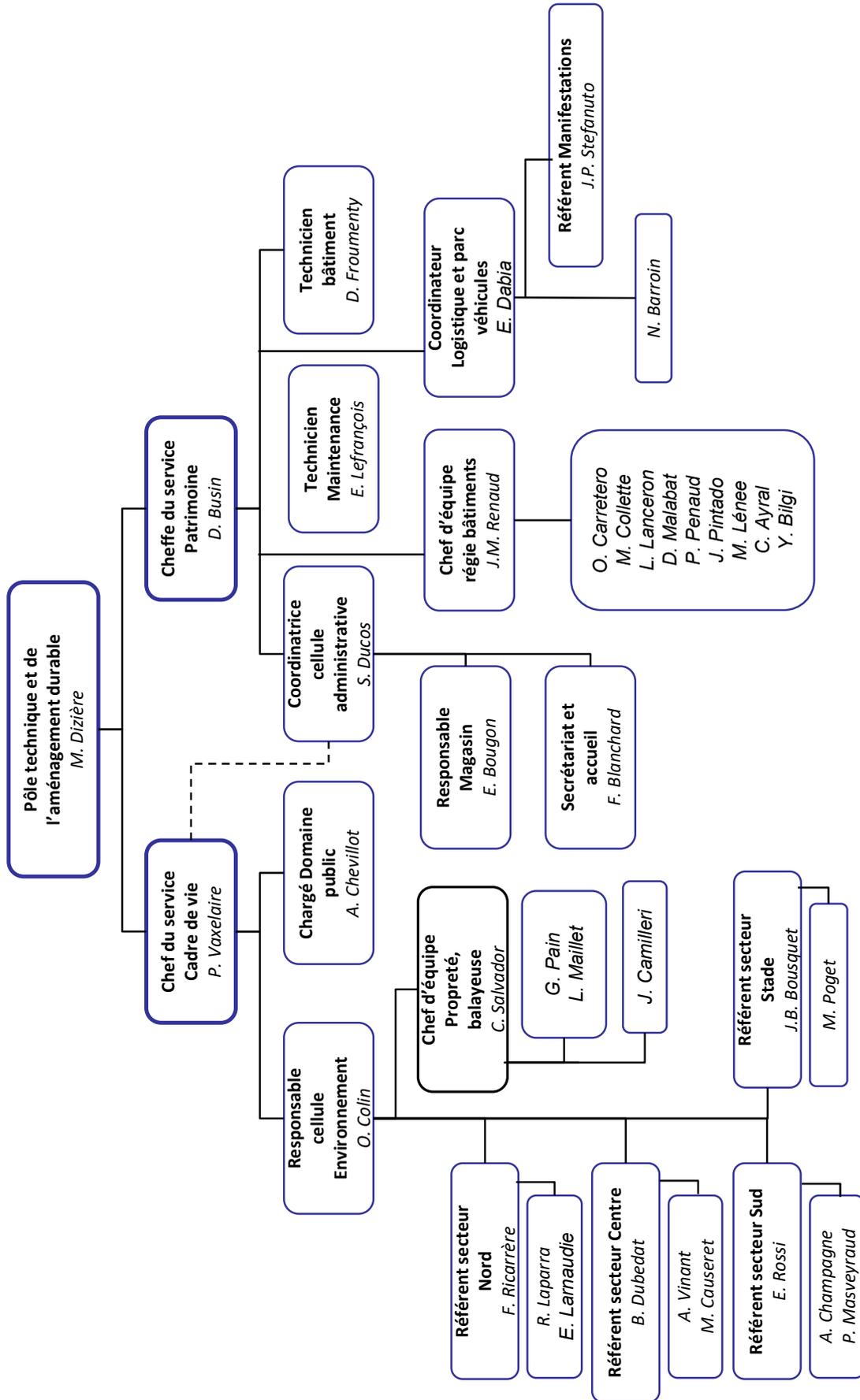


TABLEAU 1 Classement des espaces verts haillanais

Typologie	type d'espaces	objectif d'entretien et caractéristiques	exemples d'espaces verts	type d'entretien
classe 1	espaces de prestige (ornemental)	entretien très soigné / nature très maîtrisée entretien dit "horticole" travail sur la palette végétale (forme, volume, couleur, souci du détail) fleurissement annuel important répond à un besoin esthétique de prestige grand souci du détail pelouses interdites	mairie abords bâtiments prestigieux jardin remarquable lieux historiques	entretien fréquent et soigné fleurissement 3 fois/an surfaces régulièrement bêchées paillage sur tous les massifs 1 taille annuelle / taille architecturée désherbage fréquent : aucune herbe propreté quasi quotidienne arrosage de tous les EV tonte 1 fois/semaine assez raze soit 3 /an avec finition au rotofil ramassage des déchets de tonte 1 fleurissement annuel incorporation de fleurissement par le vivaces tonte 1x /2 semaines assez relevée s 25x /an , finition au rotofil propreté fréquente (2 x /semaine) 1 taille paysagère annuelle arrosage occasionnel désherbage 1 fois /an
classe 2	espaces verts traditionnels (classique)	entretien soigné et régulier pratiques d'entretien plus libres fleurissement en plantes vivaces palette végétale à port plus libre pelouse à accès autorisé répond à un besoin fonctionnel	abords des bâtiments publics cimetières écoles ronds-points entrées de ville accompagnement de voirie lotissements	
classe 3	espaces verts rustiques aménagés (semi- naturel)	gestion extensive / EV traités de manière écologique seuls les abords sont entretenus plus fréquemment	certaines accompagnements de voirie, cheminements bassins d'étalement jardins familiaux	fauche 1 fois/mois sans finition au rotofil broyage sur place

ST - A21 / Plan de Gestion Différenciée – Novembre 2014

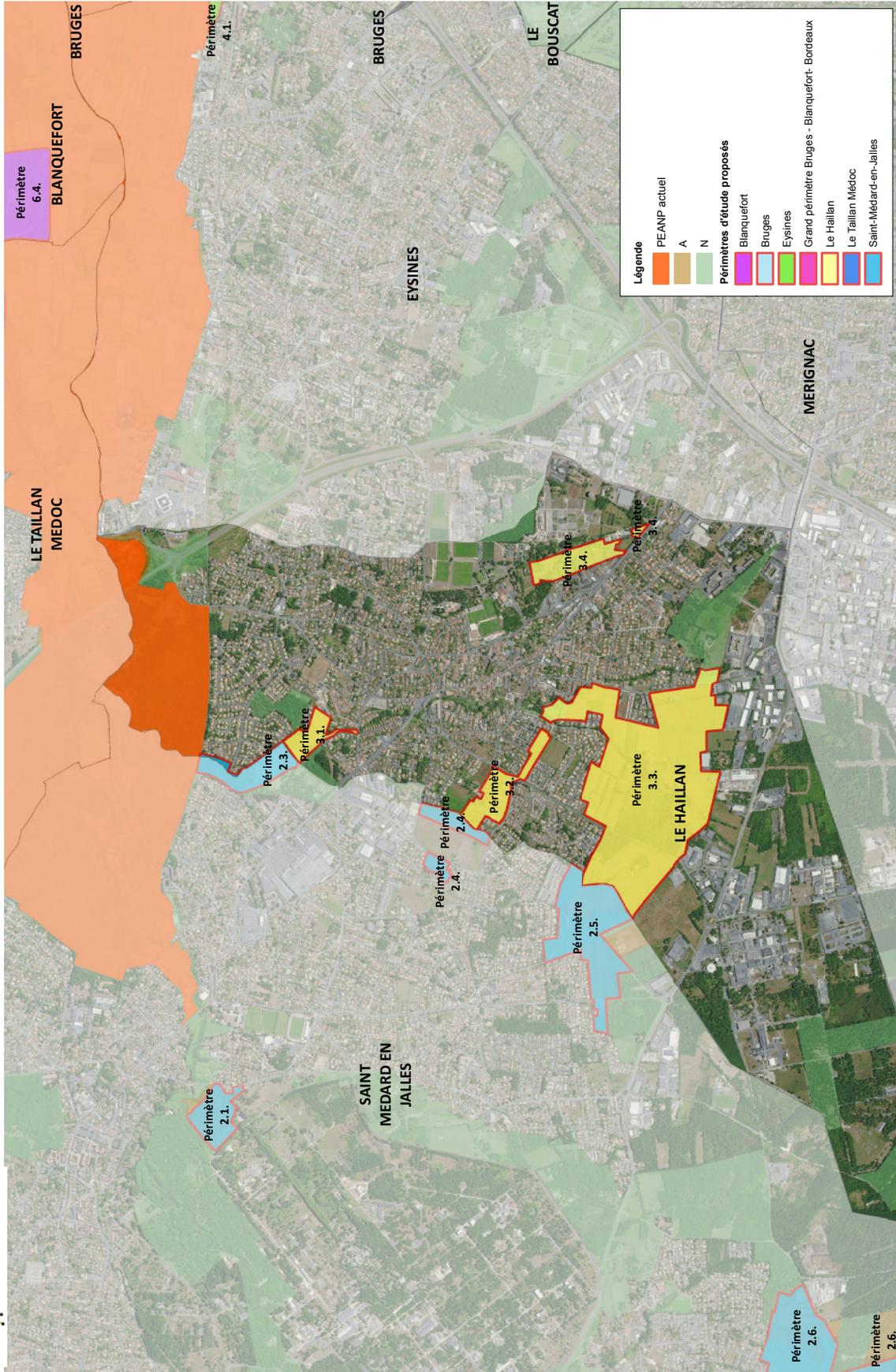
		EV qui rappellent la campagne majorité de végétaux indigènes favorisant la biodiversité		pas d'arrosage pas de désherbage dans les allées
				taille limitée au recépage occasionnel
classe 4	espaces naturels non aménagés	entretien réduit au minimum uniquement pour des problèmes de sécurité espaces naturels avec prairies fleuries expression spontanée de la nature lieux de promenade et de découverte de la faune et de la flore	sentiers de randonnée zones humides activités sportives espaces boisés prairies	fauche 3 fois/an sans finition au roto
				broyage sur place
				pas d'arrosage
classe 5	chemins ruraux	entretien réduit au minimum uniquement pour des problèmes de sécurité	impasses et chemins ruraux	pas de tonte mais un fauchage éventuel annuel broyage sur place
				pas d'arrosage

type de tâche	détails des tâches	classe 1		classe 2		classe 3		classe 4		classe 5	
		espaces de prestige	ornemental	espaces verts traditionnels	classique	espaces rustiques aménagés	semi naturel	espaces naturels non aménagés	naturel	chemins ruraux	naturel
entretien général	règles générales	entretien très soigné	entretien soigné et régulier	entretien extensif	entretien réduit au minimum	entretien réduit au minimum					
	hauteur de coupe	coupe rase	coupe assez relevée	coupe haute	/	/					
tonte	nombre de tontes annuelles	30	20	12							1 tonte éventuelle par an des accotements/
	nombre de tontes mensuelles	4	2	1	/	/					/
	finitions au rotofil	oui	oui	non	non	non					non
végétaux	espèces arbustives	espèces horticoles et/ ou exotiques	espèces horticoles et locales	uniquement espèces locales	on laisse faire la nature	on laisse faire la nature					on laisse faire la nature
	type de taille	taille architecturale	taille paysagère	taille douce	pas de taille	pas de taille					pas de taille
	fréquence annuelle de taille	2	1	non	non	non					non
	traitement phytosanitaire	oui	non	non	non	non					non
fleurissement	type de plantes	annuelles	annuelles et vivaces	champêtre	on laisse faire la nature	on laisse faire la nature					on laisse faire la nature
	nombre de fleurissements annuels	2	1	/	/	/					/
	fleurissement estival	oui	oui	non	non	non					non
	fleurissement bisannuelles	oui	oui	non	non	non					non
arrosage	fleurissement champêtre	non	oui éventuellement	non	non	non					non
	fréquence	2 fois / semaine	1 fois/ semaine	non	non	non					non
entretien surfaces minérales (allées, trottoirs)	fréquence de désherbage	hebdomadaire	annuelle	non	non	non					non
	Propreté du mobilier urbain : bancs, corbeilles,	quotidien	bi hebdomadaire	annuel	occasionnel (dépôts sauvages)	occasionnel (dépôts sauvages)					occasionnel (dépôts sauvages)
jeux	fréquence de nettoyage	hebdomadaire	hebdomadaire	hebdomadaire	/	/					/



Annexe 4 : Patrimoine naturel PEANP

BORDEAUX MÉTROPOLE Proposition de périmètre d'étude pour le projet d'extension du périmètre du PEANP des Jalles Version du 9 mai 2019



Ville du Haillan

Dossier réalisé par les services cadre de vie, développement durable et communication.
Crédits photos : Ville du Haillan ou mention directe.
137 avenue Pasteur, 33185 Le Haillan
contact@ville-lehaillan.fr // 05 57 93 11 11
www.ville-lehaillan.fr

